

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE
AGREES, CONSIGNATAIRES,
IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)**

N° 011/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la facilitation des échanges, le suivi des marchandises en transit au travers du Système de Suivi Electronique (SSE) sera opérationnel dans les bureaux de douanes de Ségbé, Kpadapé et Natchamba à compter du 23 juin 2025.

Le Commissaire Général, comptant sur le civisme fiscal de tous, invite les opérateurs économiques transitant par les bureaux et postes de douane sus-cités à se conformer aux dispositions du présent avis.

Fait à Lomé le 25 juin 2025

Philippe Kokou B. TCHODJE

Le Commissaire Général p.i